

## Extension des droits d'inscription à la BIS aux docteurs sans poste en Lettres, Sciences Humaines et Sociales

Le fonctionnement et la situation de la recherche publique en France évoluent. Une fois leur thèse soutenue, de nombreux docteurs poursuivent leurs travaux sans être rattachés à un organisme de recherche ou de l'enseignement supérieur. Qu'ils soient dans l'attente d'un poste, enseignants dans le secondaire ou dans d'autres situations, beaucoup redoublent d'initiatives et d'efforts pour poursuivre leurs recherches et accéder à terme à un poste dans l'enseignement supérieur.

Dans l'optique de soutenir ces trajectoires, la Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (SoPHAU) et la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur (SHMES) se sont lancées dans une vaste réflexion et ont réalisé en 2017 une enquête auprès des chercheurs sans poste. Il en ressort notamment que l'accès à la documentation, crucial en LSHS pour le maintien d'une activité de recherche, leur est souvent difficile car de nombreuses bibliothèques universitaires ne les accueillent plus, ou, au mieux, un petit nombre d'années seulement après leur soutenance.

La SoPHAU et la SHMES ont alerté à l'automne 2018 la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne sur cette difficulté et lui ont demandé de rechercher une solution adaptée à ces chercheurs. Ayant à cœur de participer au développement de la recherche en donnant largement accès aux collections d'excellence qu'elle constitue, la BIS, qui accueillait jusqu'ici les docteurs de toutes disciplines au cours des quatre années qui suivaient leur soutenance, a décidé d'étendre ses conditions d'accès à cette nouvelle catégorie de lecteurs.

Dès janvier 2019, les chercheurs en Lettres et Sciences Humaines et Sociales détenant un doctorat délivré par une institution française d'enseignement supérieur peuvent s'inscrire sur l'un ou l'autre des deux sites de la bibliothèque (BIS, 17 rue de la Sorbonne et Bibliothèque de géographie, 191 rue Saint-Jacques) et bénéficier des services qu'elle offre, et ce quelle que soit la date de délivrance de leur diplôme.

Le détail des [modalités d'inscription](#) est disponible sur le site de la BIS. La BIS, La SoPHAU et la SHMES espèrent vivement que des dispositions similaires seront adoptées dans toutes les bibliothèques universitaires françaises.